

**DISCOURS DU MINISTRE DE LA COMMUNICATION DU BENIN A L'OCCASION DU  
SEMINAIRE SUR LA REGULATION DE LA PRESSE ECRITE**

Monsieur le Vice-Président du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication ;

Monsieur le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, en charge du Secrétariat Exécutif du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication ;

Madame le Ministre Chargé des Relations avec les Institutions ;

Messieurs les Conseillers ;

Messieurs les délégués au présent séminaire ;

Mesdames, Messieurs ;

C'est un rendez-vous important que celui auquel vous me conviez ce jour : réfléchir autour des défis et des enjeux liés à la régulation de la presse écrite ; débattre sans corsets et sans complexe des maux et des souffrances qui minent une corporation que l'on a pu nommer naguère la « grande presse » et qui, aujourd'hui un peu partout en Afrique, donne un peu l'impression de perdre ses repères.

C'est donc un peu pour réfléchir à lui donner de nouveaux repères, à lui proposer de nouveaux codes que vous, membres du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication, tenez les présentes assises.

Chers Délégués, Mesdames, Messieurs.

Pendant trois jours, vous aurez ainsi à faire le tour des problématiques qui interpellent l'univers de la presse écrite africaine ; pendant trois jours, vous vous attèlerez aux paramètres techniques, règlementaires et éthiques qui sont censés réguler la presse écrite et dont les cruelles défaillances atteignent ce secteur des médias dans ses tissus les plus vulnérables.

Pendant trois jours, vous aborderez les questions du cadre législatif et réglementaire dans les libertés qu'il offre et les contraintes qu'il impose. L'obéissance aux lois qu'on se donne n'est-elle pas liberté ?

Au Bénin, le Gouvernement à travers mon Ministère, le Ministère en charge de la Communication, accompagne la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication dans sa tâche constitutionnelle de régulateur de la Presse, de toute la Presse. Nous avons en partage la délivrance de la carte de presse et la gestion de l'aide de l'Etat à la presse privée. Nous avons également contribué activement à la création de l'Ecole nationale des sciences et techniques de l'information et de la communication. Aussi me plaît-il de souligner les efforts du Gouvernement de la République du Bénin, de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication et des professionnels des médias dans le sens de doter la presse d'une nouvelle loi portant code de l'information et de la communication. Toutes choses qui concourent au fonctionnement correct de la Presse.

Oui, Mesdames, Messieurs

En organisant le présent séminaire, vous vous assignez un défi presque sacerdotal : redonner à la presse écrite la crédibilité qu'elle est en train de perdre, engluée qu'elle est dans les dangereuses facilités auxquelles l'exposent la routine, les feux follets de l'argent et les multiples sirènes de l'affaissement.

Je vous convie donc à travailler sans relâche et avec la rigueur nécessaire pour qu'émanent de vos travaux des recommandations et des décisions qui feront date l'histoire de la presse africaine. Le Bénin, son peuple et son gouvernement attendent beaucoup de vous ; l'Afrique du redressement et de l'émergence attende beaucoup de vos travaux.

Vive la liberté de presse !

Vive une presse crédible et responsable en Afrique !

Je vous remercie !